



JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Volume XI.

Montréal (Bas-Canada), Avril 1867.

No. 4.

SOMMAIRE.—LITTÉRATURE: Passé, présent et avenir probable de la langue française au Canada, lecture prononcée à l'Institut Canadien-Français d'Ottawa, le 11 Janvier 1867, par M. Emm. Blain de St. Aubin, (suite et fin).—ARCHITECTURE: Beaux-Arts, par N. V., (suite).—SCIENCE: Le télégraphe transatlantique, par M. J. Bertrand, (suite et fin).—PÉDAGOGIE: Intuition des nombres et calcul de tête.—AVIS OFFICIELS: Examinateurs.—Nominations de Commissaires et de Syndics d'école.—Diplômes accordés par les Bureaux d'Examinateurs.—Institutrice disponible.—PARTIE ÉPIGRAMMATIQUE: Elections et nominations de Commissaires et Syndics d'école.—Extraits des rapports de MM. les Inspecteurs, pour les années 1863 et 1864; MM. les Inspecteurs Martin et Tangany.—Bulletin des publications et des réimpressions les plus récentes: Canada.—Petite Revue Mensuelle.—NOUVELLES ET FAITS DIVERS: Biographie.—ASSOCIÉS: Œuvres de Champlain, par M. l'abbé Laverdière.—Calcul Mental, par M. F. E. Juneau.

en 1848, un Acte Impérial abrogeait la 41ème section de l'Acte d'Union qui déclarait la langue anglaise seule officielle. Le même acte (1848) donnait au parlement provincial toute liberté d'établir, à cet égard, les règlements qu'il jugeait le plus convenable. J'oubliais de vous dire que l'adresse de M. D. B. Papineau fut secondée par un Anglais, M. Moffat;— Ce fait me semble caractéristique et vient à l'appui de mon assertion, que les Anglais intelligents ne veulent point l'abolition de notre langue.

Jetons maintenant les yeux autour de nous et voyons si des auteurs qui se prétendent sérieux ont eu raison d'affirmer que dans cinquante ans, la langue française aura disparu, non-seulement du Canada mais de tout le continent américain. J'ai lu cette sombre prophétie dans un ouvrage intitulé: "Etudes sur les Anglo-Américains," par M. Philartès-Chasles, professeur au Collège de France. Cet ouvrage porte la date de 1850, et si la prédiction dont il s'agit doit se vérifier, dans trente ans, nous ne parlerons plus français, ni vous ni moi. Je désire ardemment que Dieu nous prête vie à tous, afin que nous puissions mutuellement constater ce curieux phénomène dont l'histoire ne nous offre qu'un seul exemple, la confusion des langues qui surprit si désagréablement les audacieux entrepreneurs de la Tour de Babel.

Rassurons-nous pourtant, les motifs ne manquent pas, il n'y a qu'à choisir. Je proposerai, par exemple, au Bureau des Statistiques, la question suivante:

"Donner une liste des établissements d'éducation, du Haut et du Bas-Canada, où l'on n'enseigne pas le français? Cette liste, assurément ne serait pas bien longue, car une bonne éducation, même pour les Anglais, n'est pas complète sans une connaissance plus ou moins approfondie de la langue française. On me dira que dans certains collèges Anglais, cet enseignement est presque nul et n'existe en réalité que sur le programme des études. Cela peut-être vrai pour certains cas, mais, dans nos grands Collèges du Bas-Canada, l'étude de la langue française est très-soignée, et des jeunes gens sortant de ces collèges font tous les jours honneur à leurs maîtres par des écrits remarquables à plus d'un titre. Je me suis laissé dire que, dans certains collèges, il y a vingt ou trente ans, on négligeait un peu la langue française au profit du latin. C'était l'époque de l'enthousiasme classique en Europe, et cet enthousiasme réagissait peut-être sur le Canada. Les élèves des collèges universitaires, en France, étudiaient si mal le français, dans ce temps-là, que M. le ministre de l'instruction publique fut obligé de lancer un arrêté en vertu duquel une seule faute d'orthographe était un cas d'exclusion pour les candidats au grade de Bachelier-ès-lettres. Nul doute que cette réaction favorable à la langue française n'ait eu également son effet parmi nous.

Depuis quelques années, la presse parisienne a souvent signalé les productions littéraires du Canada, ou, pour mieux dire, les ouvrages français publiés dans le Bas-Canada. Notre jeune littérature a aussi trouvé parmi nous, des critiques habiles et aussi spirituels qu'indulgents. Or, quand on voit apparaître la critique c'est qu'il y a un mouvement; une vie littéraire, et, pour le Canada qui débute dans la

LITTÉRATURE.

Passé, Présent et Avenir probable de la "Langue Française au Canada."

(Suite et fin.)

Lecture prononcée à l'Institut Canadien-Français d'Ottawa, le 11 Janvier 1867, par M. EMM. BLAIN DE ST. AUBIN.

MESDAMES ET MESSIEURS.

II

Grâce à une erreur qui n'était certainement pas involontaire de la part des Anglais, l'Acte d'Union, en 1840, déclarant que la langue anglaise serait la langue officielle des chambres canadiennes, sans toutefois proscrire formellement des débats, la langue française. L'espoir secret dont je vous parlais tout-à-l'heure avait enfin occasion de se faire jour. Cette clause de l'Acte Impérial ne manqua pas d'alarmer les représentants Canadiens-Français, et, dès la première session du Parlement uni des deux Canadas, de Juin à Septembre 1841, M. Etienne Parent présenta un bill ordonnant la traduction des lois et autres documents publics en langue française et autorisant l'usage de cette langue dans les délibérations parlementaires. Le bill de M. Parent fut adopté et tout alla bien tant que M. Cuvillier occupa le siège d'orateur. Mais, au mois de décembre 1844, Sir Allan McNab était appelé au fauteuil, et l'un de ses premiers actes fut de refuser une motion qui lui était présentée en français, prétendant que l'usage de cette langue était interdit par l'Acte d'Union. Ce fut alors que l'Hon. Denis-Benjamin Papineau présenta une adresse qui se trouve au long dans les journaux de la Chambre, et, chose assez frappante, est basée presque en entier sur les trois arguments soutenus, cinquante ans plus tôt, par M. de Lotbinière, et dont je vous ai donné tout-à-l'heure un résumé. L'adresse fut adoptée, les délibérations continuèrent dans les deux langues, et, quatre ans plus tard,